

Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Contrat de bail. Destruction en totalité de la chose louée permettant la résiliation du bail
Pacte de préférence. Condition d'annulation de la vente consentie en méconnaissance d'un pacte de préférence
Vente. La défectuosité du système de chauffage est un manquement à l'obligation de délivrance du vendeur
- 9 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Respect du préavis en cas de congé donné pour l'échéance triennale
Baux commerciaux. Étalement de l'augmentation du loyer déplafonné : conditions et compétence
- 11 FAMILLE - PATRIMOINE**
Filiation. Établissement de la filiation : pas de possession à l'égard du concubin de même sexe
- 12 FISCAL**
Impôt de solidarité sur la fortune. La valeur de capitalisation d'une rente temporaire d'un contrat d'assurance-vie entre dans l'assiette de l'ISF
- 14 PROFESSION**
Notaires. Méthode de comptabilisation des notaires afin de déterminer le nombre d'offices à créer au titre de la deuxième vague

À LA Une

Précisions sur le champ d'application du règlement *Successions*

Dans le cadre d'une procédure relative à une demande d'établissement d'un certificat successoral européen, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a été interrogée par une juridiction allemande sur le champ d'application du règlement *Successions* du 4 juillet 2012. Elle décide, par un arrêt du 1^{er} mars 2018, que relèvent du champ d'application dudit règlement des dispositions de droit national qui règlent les questions patrimoniales après le décès d'un époux en augmentant la part légale de l'époux survivant. > **LIRE P. 1**

Un encart publicitaire « Recherche instantanée Lextenso » est joint au présent numéro